Lettre du premier president du parlement de bretagne à M.r delamartiniere premier chirurgien du Roy

Lettre du procureur general du parlement de bretagne à M.r le p.r chirurgien du Roy

Sur une operation de la lithotomie faitte à l'hotel dieu de rennes

Taille par M. Blin à Rennes

Rennes le 16 may 1766

j'ay l'honneur, Monsieur, de vous addresser un memoire au sujet d'une operation qui a ete faitte dans l'hotel dieu de la ville de rennes. Le Bureau de l'administration, duquel je suis comme premier president du parlement de cette province, persuadé, Monsieur de vos lumieres dont tout le monde connoit l'étendue, et encore autant de votre amour pour le bien public, espere que vous voudrés bien luy donner les eclaircissements qu'il a l'honneur de vous demander. Le desir que nous avons que nos pauvres ne soient gouvernés que par des gens habiles, la crainte de faire tort à la reputation d'un chirurgien, nous a engagés à recourir à vous, Monsieur; ayés la bonté de nous instruire, et soyés je vous prie persuadé de l'attachement respectueux avec lequel je suis toujours

Monsieur

votre tres h. &c.

D'amilly.

j'ay l'honneur de vous envoyer, Monsieur, le procès verbal qui a été rapporté par les chirurgiens de rennes, d'une operation de la taille faitte par le s.r Belin sur un enfant de l'hopital. je me suis informé du fait avec la plus grande exactitude: c'est une basse jalousie et de faux rapports qui ont occasionné contre luy cette fausse accusation. je suis obligé de luy rendre auprès de vous ce temoignage. il n'est point mon chirurgien, je ne le connoissois même pas; mais je puis vous assurer que de toutes les professions qui s'exercent à rennes, je dis de toutes sans exception, la chirurgie est une de celles qui est le mieux exercée, et à l'egard du s.r Belin, l'attestation de tous ses confreres est au dessus de ce que je pourrois dire en sa faveur. il n'a pas sagé, s'exprimant bien, et il a tres bonne reputation. j'ay vu la pierre tirée, et la seule inspection sans etre expert le justifie pleinement d'une fausse accusation, que l'ordre public demande qui soit detruitte. elle ne peut pas l'etre mieux Monsieur que par votre suffrage qui empechera les desagrements que l'on veut donner à la chirurgie et aux chirurgiens. j'ay l'h. d'etre avec la plus gr.de consideration Monsieur votre &c. lachalotais

Rennes 13 may 1766.

ARC 36 n°. 49